

PLAN LOCAL D'URBANISME DE FRESNE-LÈS-REIMS

(Commune de Bourgogne-Fresne)

6.2. – Annexes – Plan des servitudes

Vu pour être annexé à la délibération du :
29 juin 2023
arrétant le projet de Plan Local d'Urbanisme
de Fresne-lès-Reims
(commune de Bourgogne-Fresne)

Pour la Présidente
La Vice-Présidente

Nathalie MIRAVETTE

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

Transmission en Préfecture en annexe de la
délibération du 29 juin 2023,

arrétant l'élaboration du Plan Local
d'Urbanisme de Fresne-lès-Reims.

Groupement d'études :

PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOURGOGNE-FRESNE (Fresne-les-Reims)

6.2. – Plan des Servitudes d'Utilité Publique ARRÊT DE PROJET



**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

AVERTISSEMENT
Certaines servitudes ne sont pas reportées sur la carte faute de réponses des gestionnaires de la ou des servitude(s).
La présente carte n'a qu'une valeur informative.

REPRODUCTION INTERDITE
Source: ©IGN-SCAN25®

Echelle : 1/10000e
SERVITUDES_PAC_
FRESNE-LES-REIMS.QGS

LEGENDE

Date : Septembre 2016
Additif : Juillet 2018

- | | |
|--|---|
| | AS1 Conservations des eaux - Servitudes résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux |
| | I1bis Hydrocarbures liquides - Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines par la Société des Transports Pétroliers par Pipeline (TRAPIL) |
| | I3 Gaz - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz |
| | I4 ERDF - Electricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- lignes aériennes
- lignes souterraines |
| | PT 1 Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques |
| | PT 2 Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'état |
| | T7 Relations aériennes - Servitudes aéronautiques
"Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières"
(arrêté ministériel du 25 juillet 1990 applicable sur tout le territoire national) |

